

nous dirait-il si lui et son collègue le ministre de l'Agriculture vont publier ces règlements et permettre à la Chambre et aux agriculteurs de savoir où ils vont.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Des renseignements très complets sur ce programme et sur son application aux cultivateurs individuels ont été communiqués par une circulaire expédiée à chaque détenteur de permis dans les Prairies. Il est évidemment impossible de publier la réglementation tant que les points actuellement étudiés à la Chambre, et sur lesquels elle serait fondée en partie, ne sont pas approuvés.

M. Gleave: Étant donné que le ministre lui-même a modifié le règlement par une annonce faite au cours d'une réunion publique tenue après la publication de ce document, je lui demande à nouveau s'il fera de son mieux pour que ce règlement soit communiqué au public dans les meilleurs délais?

LE BLÉ—LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES— LA COMMISSION D'APPEL

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Le ministre a indiqué qu'une commission d'appel serait créée. Étant donné que de nombreux fermiers veulent établir leurs programmes sur la base des décisions que pourrait prendre cette commission, puis-je savoir si cette dernière sera instaurée avant les semailles et si les cas dont elle sera saisie seront tranchés à temps pour l'établissement de programmes agricoles?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Des dispositions de ce genre seront prévues dans les règlements qu'on met au point. Des renseignements précis ont été fournis aux fermiers pour les guider dans leurs semailles, et la commission d'appel ne s'occupera que des cas difficiles et particuliers pour l'application des règlements à certaines situations de fait. Je ne crois pas que cela puisse susciter des doutes chez les fermiers.

M. Korchinski: Que se passera-t-il dans le cas d'un qui, ayant eu sa récolte détruite par la grêle l'an dernier, avait mis sa terre en jachère d'été l'année d'avant afin de l'ensemencer cette année? Lui sera-t-il interdit de vendre sa récolte? Ne sera-t-il pas tenu compte de ses besoins dans cette situation critique?

LE BLÉ—LE RÈGLEMENT DE LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): A la lumière des réponses données par le ministre et des lettres et pétitions adressées à bon

[M. Gleave.]

nombre d'entre nous pour protester contre ce programme, est-ce que mon honorable collègue, en formulant ces règlements, prévoit des dispositions aux termes du nouveau système des quotas de livraison pour les fermiers qui n'ont pas de stocks de blé à reporter? En outre, a-t-on pensé à étudier la situation des fermiers qui ont réduit la superficie de leurs emblavures et accru celle de leurs jachères d'été l'an dernier?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): En ce qui concerne la seconde partie de la question, il a déjà été indiqué quelles mesures seront prises pour tenir compte des jachères d'été supplémentaires de l'an dernier. Les fermiers sans surplus se trouvent au moins dans une situation où ils peuvent ensemencer autre chose que du blé avec une certaine sécurité en sachant qu'il y aura moins de ces récoltes et par conséquent un meilleur marché en perspective. S'ils veulent semer du blé ils peuvent le faire en sachant parfaitement de quel quota ils disposent pour le reste de leurs terres.

QUESTION POSÉE AU CABINET

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au sujet du commerce des céréales à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné que la Commission du blé, depuis l'automne 1969, a vendu l'orge à 78c. et même à 76c. le minot, en vue de l'exportation, alors qu'elle l'a vendue, dans l'Est du Canada, à \$1.07 le minot, l'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si le Québec peut s'attendre à être favorisé par les prix fixés en vue de l'exportation, advenant qu'après les élections du 29 avril il obtienne son indépendance?

LES TRANSPORTS

LA DEUXIÈME TENTATIVE DU «MANHATTAN» —LA DATE ET L'AUTORISATION

[Traduction]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'ai une question pour le ministre des Transports. Je suis sûr que tous les députés ont été peiné en apprenant la perte qu'il vient d'éprouver. Dans ces conditions, c'est au premier ministre ou au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien que je vais poser ma question, car il s'agit d'un problème qui est vraiment d'intérêt public et la Chambre doit interrompre demain ses travaux pour quelques jours.

La Chambre peut-elle savoir si le *Manhattan* a obtenu l'autorisation d'emprunter les eaux de l'Arctique canadien et quand son prochain voyage aura lieu?